



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 2 février 2016
3. Comptes 2015
 - 3.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes 2015 et du rapport de gestion
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2016
 - 4.1. Financement du crédit complémentaire de l'équipement PAD Corcelles
 - 4.1.1. Présentation et discussion
 - 4.1.2. Rapport de la commission financière
 - 4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'équipement PAD Corcelles
 - 4.2. Financement du crédit complémentaire relatif à l'assainissement du ruisseau de l'Ange
 - 4.2.1. Présentation et discussion
 - 4.2.2. Rapport de la commission financière
 - 4.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'assainissement du ruisseau de l'Ange
 - 4.3. Financement du crédit complémentaire relatif au plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
 - 4.3.1. Présentation et discussion
 - 4.3.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
 - 4.4. Financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard
 - 4.4.1. Présentation et discussion
 - 4.4.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.4.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard
 - 4.5. Financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire (extension du Renard)
 - 4.5.1. Présentation et discussion
 - 4.5.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.5.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire (extension du Renard)

- 4.6. Financement du nouveau serveur de l'administration communale et de la sécurisation du réseau informatique
 - 4.6.1. Présentation et discussion
 - 4.6.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.6.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement du nouveau serveur de l'administration communale et de la sécurisation du réseau informatique
- 4.7. Financement de la réfection de l'Auberge de l'Ange
 - 4.7.1. Présentation et discussion
 - 4.7.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.7.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la réfection de l'Auberge de l'Ange
- 4.8. Modification du budget d'investissements 2016
 - 4.8.1. Rapport de la commission financière
 - 4.8.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2016
- 5. Rapport des Commissions
- 6. Rapport de fin de législature
- 7. Communications du Conseil communal : VALTRALOC - Plan d'aménagement local (PAL)
- 8. Divers

M. Guillaume Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Il adresse ses félicitations aux nouveaux élus du CG et CC et remercie également les conseillers sortants.

1. Appel

Présents : 28 conseillers généraux

Excusés : MM. Cédric Perroud et Caroline Richoz

Sept Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 22 mars 2016. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 2 février 2016

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 2 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2015

3.1. Présentation des comptes et rapport de gestion

M. le Président donne la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Ce dernier précise que les comptes se portent bien avec un bénéfice avant amortissements extraordinaires de CHF 1'200'000.--. Ce montant résulte principalement du poste « finances impôts » (impôt sur le revenu, rattrapage de l'année 2014, droits de mutation, impôt sur la fortune, gains immobiliers).

Ce bon résultat est également lié à une gestion rigoureuse des dépenses par le Conseil communal. Ce dernier a accordé une attention toute particulière à la dette générale de la Commune. Les différents documents et graphiques démontrent notamment que l'évolution de la dette et de la marge d'autofinancement, se situe actuellement dans une phase positive, mais qu'il est évidemment nécessaire, compte tenu des investissements planifiés, de rester très vigilant.

M. le Syndic indique que, lors de la période 2008-2015, l'endettement de la commune est passé de 8 à 17 millions. Toutefois, cette dette diminue grâce à la politique d'amortissement financier. La dette par habitant diminue, c'est également le corollaire de l'augmentation de la population. Il rappelle qu'il est important de maintenir l'objectif d'amortir régulièrement la dette.

En ce qui concerne l'évolution des impôts communaux, il précise que l'impôt sur les personnes physiques augmente, alors que celui des personnes morales diminue un peu.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du compte de fonctionnement 2015 par tête de chapitre.

M. Jean-François Tornare, au compte *ordures ménagères* 721.301.00, demande à quoi est due la différence sur les salaires entre les comptes et le budget.

M. Robert Savoy indique que cela correspond à une augmentation du temps de traitement des ordures ménagères (par ex. travaux de nettoyage des conteneurs à déchets).

M. Guillaume Savoy demande si le montant de CHF 3.— dans le compte *Entretien des parchets communaux* est correct, vu qu'une somme de CHF 3'000.— était inscrite au budget.

M. José Diaz, caissier communal, précise qu'il s'agit de l'achat d'un ticket de bus.

Mme Christiane Dewarrat souhaite savoir à quoi correspond le montant de CHF 400'000.— pour l'étude des travaux concernant l'atelier de couture.

M. Michel Savoy dit qu'il s'agit d'un montant attribué à la réserve et qu'il n'y a pas encore, à ce jour, de projet concret concernant ce bâtiment.

M. Dominique Beaud relève qu'il y a un panneau « à louer » devant la maison de l'ancienne poste.

M. J.-A. Vulliens précise d'une part que l'appartement est vide depuis fin mars et d'autre part que 3 personnes sont intéressées par celui-ci.

M. Dominique Beaud demande une précision, au poste école secondaire, concernant la halle triple. Il y a un montant de CHF 23'322.— dans les comptes alors que le projet est réalisé depuis longtemps.

M. Michel Savoy précise que le montant figurant dans le compte concerne le paiement de la part au prêt LIM.

M. José Diaz explique que, chaque année, on comptabilise les frais financiers (intérêts + amortissement). L'année prochaine le montant au budget ne sera ainsi plus que de CHF 536'000.—.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

3.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF). Il communique que les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Hervest Fiduciaire SA. Il procède ensuite à la lecture du rapport de la CF qui relaie les recommandations de la fiduciaire. La CF fait également les remarques et commentaires suivants :

- en ce qui concerne le service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation 2015 présentent un déficit global de CHF 695'407.—, dont CHF 343'426,90 à la charge de la Commune (augmentation de + 9.79 %) ;
- le compte de fonctionnement 2015 dégage un léger bénéfice de CHF 4'853,15 après une attribution aux réserves de CHF 1'050'000.—, lesquelles s'élèvent au total de CHF 1'142'762.— ;
- La dette brute par habitant s'élève à CHF 5'370. —, en baisse de CHF 249. — par rapport à 2014.
- les dépenses d'investissements en 2015 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qu'il est réellement dépensé et les prévisions ;
- Ordre public : les frais d'intervention des pompiers ont fortement baissé. La CF constate que seulement CHF 25'000. — sur CHF 37'000. — demandés par le CC ont pu être récupérés de la part de l'assurance RC du responsable suite à l'incendie d'une exploitation agricole en 2014.
- Enseignement et formation : la CF signale une perte sur débiteur de CHF 5'116,50 ne figurant pas au budget 2015.
- Affaires sociales : Crèche communale Les Petits Lions. Le fonctionnement et le coût de la crèche sont problématiques. La CF recommande de rester attentif et de suivre les recommandations de la fiduciaire concernant la gestion de la masse salariale.
- Finances et impôts : La provision pour débiteurs douteux a dû être augmentée de CHF 25'000.—.

Par ailleurs, la CF recommande d'accepter la suggestion de la fiduciaire de procéder à un contrôle périodique des valeurs du bilan et de rendre plus lisibles les commentaires des postes individuels dans les comptes.

La CF préavise favorablement l'approbation des comptes 2015.

3.3. Approbation des comptes 2015 et du rapport de gestion

M. le Président soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 28 membres présents.

4. Modification et approbation du budget d'investissements 2016

4.1. Financement du crédit complémentaire de l'équipement PAD Corcelles

4.1.1. Présentation et discussion

M. Michel Savoy précise que ce dossier d'aménagement du territoire a été initié en 2005. Le compte était bouclé depuis une année, toutefois en raison des problèmes de santé de l'ancien technicien communal, ce dossier complexe n'a pu être présenté plus tôt. Compte tenu du fait que les zones 20 et 30 km/h sont dorénavant réalisées, il s'agit de clôturer le compte pour lequel, il manque la somme de CHF 87'236,65.

Initialement, ce projet de lotissements était lié au plan d'aménagement local qui devait être réétudié et modifié. Les propriétaires concernés avaient décidé de tout mettre en œuvre pour réaliser ce projet. Comme la commune est propriétaire d'env. 3000m², elle a donc fait partie intégrante de l'assemblée des propriétaires du quartier pour la mise en place du PAD-PED. A l'époque, on ne parlait pas encore des zones 20 et 30 km/h. Ces réalisations, ainsi que la part soulevée pour les espaces publics du quartier, n'avaient pas été prévues dans la demande de crédit initiale. Il précise que la participation entre tous les propriétaires a déjà été réglée, il y a plus d'une année.

Mme Nicole Bourquin demande si le CC a un projet concernant cette parcelle.

M. Michel Savoy indique qu'il y a quelques promoteurs qui ont fait des approches. Comme déjà évoqué au CG, il y aura une réflexion globale du CC concernant les terrains communaux.

4.1.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'équipement PAD Corcelles

Au vote, le crédit complémentaire de CHF 87'236,65 est approuvé à l'unanimité.

4.2. Financement du crédit complémentaire relatif à l'assainissement du ruisseau de l'Ange

4.2.1. Présentation et discussion

M. Pierre-Alain Perroud informe que le ruisseau de l'Ange se situe au-dessus de la ferme du Dr Von Albertini. Il explique que des travaux d'assainissement ont été nécessaires, car il y avait des problèmes d'écoulement lors de fortes pluies. Le montant du crédit complémentaire sollicité (CHF 8838.—, soit une plus-value de 4,7 %) résulte principalement des frais de forage et de pose d'une buse (armature métallique).

M. Philippe Alibert demande où se situent les subventions dans les comptes.

MM. Pierre-Alain Perroud et José Diaz précisent que lors de chaque investissement, le CG est toujours amené à voter le crédit global. La subvention se retrouve dans le financement.

M. Georges Emonet indique que la présentation dans les comptes peut effectivement prêter à confusion.

4.2.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'assainissement du ruisseau de l'Ange

Au vote, le crédit complémentaire de CHF 8'838.-- est approuvé à l'unanimité.

4.3. Financement du crédit complémentaire relatif au plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

4.3.1. Présentation et discussion

M. Pierre-Alain Perroud précise que l'étude du PGEE a débuté en 2005 et a été mise à l'enquête en 2010. Il s'agit d'un plan régional qui est obligatoire pour chaque commune. La mise en œuvre et la gestion de ce plan sont assurées par le bureau MGI. Ce plan n'est actuellement plus à jour, la demande de crédit complémentaire a pour objectif de permettre l'actualisation du

PGEE. Le montant comprend trois parties distinctes, à savoir un montant de CHF 43'000.-- pour les adaptations nécessaires exigées par le Canton, CHF 38'000.— pour être en adéquation avec le nouveau PAL et CHF 19'000.— pour la mise à jour du cadastre communal (canalisations réseaux eaux claires et eaux usées), ainsi que la mise à jour du système d'information territorial (SIT).

Ce travail d'actualisation permettra au service technique de communiquer directement aux entreprises ou particuliers les informations utiles.

M. Raymond Tinguely demande si le CC connaît le coût horaire du bureau MGI pour effectuer ce travail.

M. Pierre-Alain Perroud précise que le bureau MGI facture ses prestations à CHF 115.--/heure.

M. Georges Emonet estime que c'est la commune qui devrait disposer de cette base de données, car actuellement l'utilisateur reçoit, en cas de demande d'information, une facture du bureau MGI, ainsi qu'une facture de la commune.

M. Pierre-Alain Perroud reprecise que la Commune n'a actuellement pas toutes les données pour renseigner les usagers, ce qui ne devrait plus être le cas à l'avenir. Il y a de nombreuses anciennes parcelles qui ne figurent toujours pas dans le PGEE.

M. José Diaz précise que des explications ont été demandées à MGI lors de la réception de leur dernière facture trimestrielle. Il a été demandé clairement ce qui était à charge de la commune et ce qui devait être répercuté sur des tiers.

M. Dominique Beaud demande si avec l'octroi de ce crédit complémentaire, il n'y aura pas de nouvelles sollicitations ultérieurement.

M. Pierre-Alain Perroud précise que ce montant demandé correspond à la mise à jour des éléments actuels. Il s'agira donc de mettre en place une procédure afin d'être constamment à jour (actualisation de chaque nouveau relevé).

M. Guillaume Savoy demande s'il n'est pas possible de trouver certaines informations (plans,...) dans les archives communales.

M. Pierre-Alain Perroud indique qu'il est effectivement possible de trouver parfois certaines informations aux archives. Mais on découvre très régulièrement, notamment dans le cadre du chantier Valtraloc, des conduites qui ne figurent sur aucun plan.

4.3.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.3.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Au vote, le crédit complémentaire de CHF 100'000.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

4.4. Financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard

4.4.1. Présentation et discussion

M. André Blunschi rappelle que, comme déjà précisé lors de la séance du mois de décembre, le toit du bâtiment scolaire Le Renard nécessite d'être rénové (tuiles poreuses, étanchéité insuffisante,...). Il explique qu'il s'agit non seulement de remplacer les tuiles, mais également de mettre une isolation. Les travaux sont prévus pendant les vacances d'été et seront coordonnés avec l'extension scolaire.

Mme Nicole Bourquin demande ce qu'est un pare-vapeur.

M. André Blunschi indique qu'il s'agit d'un moyen d'éviter que l'humidité stagne dans l'isolation.

M. Dominique Beaud indique qu'un montant a déjà été prévu en réserve de CHF 350'000.— et que le CC sollicite un crédit de CHF 263'150.--.

M. Michel Savoy précise que lorsque la réserve qui avait été proposée, le CC ne disposait pas de toutes les informations, notamment celles concernant l'éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur les deux bâtiments. Le solde de la réserve sera donc dissout et affecté ailleurs.

4.4.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.4.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard

Au vote, le financement de CHF 263'150.-- est approuvé à l'unanimité.

4.5. Financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire (extension du Renard)

4.5.1. Présentation et discussion

M. André Blunschi indique que suite à la demande du CG, le CC, avec la collaboration du service technique, a examiné différentes variantes, notamment le choix entre une solution avec un onduleur ou avec des micro-onduleurs, ou encore un système intégré ou « ajouté » au toit.

En outre, il précise aussi que l'analyse a également été faite avec une éventuelle installation sur les deux toits. Toutefois, les deux surfaces seraient considérées comme un seul toit au niveau des rétributions, car il n'y a qu'une entrée électrique pour les deux bâtiments. Le cumul des deux toits empêcherait ainsi de recevoir la rétribution unique (aide à l'investissement) qui est limitée à une surface de 180m². Dès que l'on se situe au-delà de cette surface, les demandes sont considérées comme des « grands projets » par la Confédération. Vu la quantité de projets déposés à Berne, il y aurait une grande incertitude concernant la date d'un éventuel soutien.

Dès lors, le Conseil communal propose la variante de la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire (extension du Renard) qui est manifestement l'option, tant énergétiquement que financièrement, la plus avantageuse, à savoir un investissement de CHF 62'000.-- et un bénéfice à 25 ans d'env. CHF 66'000.-- (offre du Groupe E). Il précise également que les solutions de locations se sont révélées peu rentables et ont été écartées très rapidement.

Mme Christiane Dewarrat demande des explications complémentaires concernant les caractéristiques énergétiques des onduleurs et micro-onduleurs.

M. André Blunschi précise que l'analyse démontre, tant financièrement qu'énergétiquement, que le choix de l'onduleur est plus judicieux.

Mme Nicole Bourquin demande des précisions concernant la rentabilité économique de la future installation.

M. André Blunschi indique que le service technique a aussi tenu compte, dans le calcul de rentabilité, du courant que le bâtiment va lui-même économiser s'il profite directement de cette électricité solaire (autoconsommation). En l'occurrence, l'hypothèse de travail est partie sur 60 % d'autoconsommation et 40 % de courant injecté dans le réseau (revente électrique moins intéressante financièrement). Il rappelle aussi que le moment de production principal coïncide aussi avec les vacances scolaires.

M. Sébastien Beaud demande combien d'onduleurs seront installés.

M. André Blunschi répond qu'il n'y aura qu'un onduleur et que les calculs de rentabilité ont pris en considération la durée de vie de l'onduleur.

M. Raymond Tinguely demande s'il y a une garantie de production fournie par le Groupe E, ce qui, de son point de vue devrait être le cas.

M. André Blunschi précise qu'il n'y a pas de garantie du Groupe E, mais que cela sera demandé.

4.5.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.5.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire (extension du Renard)

Au vote, le financement de CHF 62'000.-- est approuvé par 26 voix. Il y a 2 abstentions.

4.6. Financement du nouveau serveur de l'administration communale et de la sécurisation du réseau informatique

4.6.1. Présentation et discussion

M. Michel Savoy indique, en préambule, qu'il n'est pas très à l'aise avec cette situation très délicate. Il relate qu'à la fin de l'année 2015, la société Wifx Sarl a annoncé à la Commune d'Attalens qu'elle souhaitait réorienter ses activités et ne plus assurer la gestion de l'environnement informatique (hormis la gestion du réseau wifi). Dès lors, il s'est avéré nécessaire de trouver un nouveau partenaire informatique.

Plusieurs sociétés ont donc été approchées et ont effectué des audits techniques. Ces derniers ont révélé que notre organisation informatique était très hétérogène, que ce soit au niveau de la sécurité, du serveur, des postes de travail et de la cohérence du paramétrage général.

Le problème essentiel concerne le serveur qui a été mis en place par la société Wifx Sàrl en 2014. Celui-ci regroupe en une seule entité tous les rôles serveur, notamment la gestion de fichiers, la messagerie Exchange et les bases de données communales. A ce sujet, il est précisé qu'il n'est pas recommandé d'avoir un seul contrôleur de domaine (en cas de panne sérieuse, l'ensemble des ressources deviendraient inutilisables).

Les contrôles effectués ont aussi démontré que les sauvegardes ne sont pas gérées de manière appropriées (le NAS – serveur de stockage - contient à la fois des données de sauvegardes et des données « vives »). De plus, il est situé au-dessus du serveur, ce qui représente un risque non négligeable en cas de sinistre). La sécurité est également clairement insuffisante, car il n'y a actuellement aucun antivirus et antispam. Enfin, le manque de capacité du serveur ne permet pas l'installation de nouveaux logiciels (logiciels de gestion du temps, de gestion des salaires-RH, de gestion de séances). Toutes les sociétés informatiques approchées ont mis en exergue le fait que la situation de l'informatique communale était particulièrement délicate et risquée.

Dès lors, deux options ont été étudiées, à savoir le renouvellement du serveur dans les locaux de l'administration communale et l'hébergement en infrastructure « cloud » délocalisée. Compte tenu de la différence financière significative, il a été opté pour un renouvellement du serveur sur site (serveur physique et serveurs virtuels).

En plus d'être moins coûteuse à acquérir et à exploiter, la virtualisation permet d'accroître la flexibilité et l'évolutivité de l'infrastructure informatique. Elle a aussi pour effets d'accélérer le déploiement des charges de travail, d'optimiser les performances et de minimiser les interruptions de service. En outre, elle permettra également, cas échéant, d'héberger les données de l'école (actuellement sur un autre serveur), ainsi que du service social intercommunal.

Comme une administration publique se doit d'avoir un environnement informatique totalement sécurisé, le Conseil communal a décidé, en s'appuyant sur l'article 90 b) de la Loi sur les communes (dépenses imprévisibles et urgentes), d'adjuger le mandat pour le renouvellement du serveur à l'entreprise VG Technologies à St-Légier.

4.6.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.6.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement du nouveau serveur de l'administration communale et de la sécurisation du réseau informatique

Au vote, le financement de CHF 40'000.-- est approuvé à l'unanimité.

4.7. Financement de la réfection de l'Auberge de l'Ange

4.7.1. Présentation et discussion

M. Michel Savoy rappelle que l'actuel tenancier quittera l'établissement au 30 juin 2016. Lors des entretiens avec les candidats potentiels et/ou de visites techniques, il est clairement ressorti qu'il était nécessaire d'effectuer un rafraîchissement ou des travaux (notamment suppression de radiateurs dans la cuisine, changement du carrelage, portes et fenêtres du rez, réalisation d'un faux-plafond). Il rappelle aussi que la façade de l'établissement est protégée. Le but est de pouvoir effectuer les travaux pendant la période de fermeture (réouverture planifiée au 1^{er} septembre 2016).

M. Philippe Alibert demande quel sera le système de chauffage dans la cuisine si l'on supprime les radiateurs.

M. Michel Savoy précise que la suppression des radiateurs superflus est incluse dans l'offre des installateurs sanitaires.

Mme Christiane Dewarrat demande de quels côtés seront changées les fenêtres.

M. Michel Savoy précise que le changement est prévu côtés route et terrasse.

Mme Béatrice Perroud demande si la grande salle sera rafraîchie.

M. Michel Savoy indique que cela n'est pas prévu. Les travaux sont prévus dans le café et dans la salle à manger.

M. Guillaume Savoy demande si une réflexion a été menée sur la configuration des salles dans le bâtiment.

M. Michel Savoy indique que, dans un premier temps, il s'agit d'un rafraîchissement de l'établissement. Toutefois, il rappelle que le CC devra initier assez rapidement une réflexion sur l'ensemble des bâtiments communaux.

M. Guillaume Savoy estime que, compte tenu du montant du financement sollicité, une réflexion générale aurait sans doute été pertinente.

Mme Christiane Dewarrat demande quelle est la durée du bail.

M. Michel Savoy précise que la durée du bail est de 5 ans.

M. Michel Savoy rappelle que cela fait plus de 20 ans que la commune n'a pas investi dans ce bâtiment et que c'est aussi son rôle de participer à la redynamisation de cet établissement public.

M. Guillaume Savoy précise qu'il n'est pas du tout opposé au rafraîchissement de l'établissement, mais il estime qu'une réflexion plus globale sur le bâtiment aurait sans doute pu être utile.

4.7.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.7.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de la réfection de l'Auberge de l'Ange

Au vote, le financement de CHF 100'000.-- est approuvé par 26 voix. Il y a 2 abstentions.

4.8. Modification du budget d'investissements 2016

4.8.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Georges Emonet, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

4.8.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2016

Au vote, la modification du budget d'investissements 2016 est approuvé par 27 voix pour. Il y a 1 abstention.

5. Rapport des Commissions

Commission d'aménagement

M. Jacques-André Vulliens précise qu'il y a eu deux séances organisées, principalement au sujet des nouvelles zones 20 et 30 km/h, ainsi que pour des informations sur le Plan d'aménagement local (PAL).

Commission des déchets

M. Peter Haechler précise que la Commission s'est réunie à deux reprises. Il donne quelques statistiques qui mettent en évidence une augmentation du volume des déchets. En outre, il précise également que le coût par habitant a augmenté de 5,1 % et quelques places pour conteneurs sont en cours de réalisation et d'autres sont encore toujours à l'étude.

Commission des routes, eaux et épuration

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que la commission s'est réunie deux fois. Les sujets évoqués concernaient la réfection du chemin des Noudes et l'élaboration du budget 2016.

Commission de l'énergie

M. Paul Rosset informe le CG que la commission s'est réunie cinq fois. La commission s'est, entre autres, mobilisée pour l'organisation d'une journée sur la mobilité douce, dont l'objectif était de récolter des fonds pour l'association Loisirs pour tous. Le thème de la gestion des espaces verts a également été abordé lors des séances.

Commission forestière

M. Philippe Alibert informe le CG que la commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a principalement travaillé sur la finalisation du sentier du Vua, l'aménagement de celui de la Budzilière (inauguration prévue le 21 mai 2016) et l'étude de certaines possibilités de réalisations de sentiers à Tatroz.

Commission des naturalisations

Mme Alexandra Savoy relève que la commission s'est réunie à 5 reprises. Trois demandes ont été traitées et transmises avec un préavis positif au Conseil communal.

M. Le Président remercie et félicite tous les membres des Commissions pour le travail effectué durant l'année écoulée.

6. Rapport de fin de législature

M. Michel Savoy indique que le CC se joint aux propos du Président du CG et remercie également les membres des commissions. Il demande aux présidents de transmettre les vacances au caissier communal.

Il passe en revue le rapport de législature, tout en précisant, en préambule, que cette législature a été particulièrement difficile émotionnellement, (drame de Tatroz, maladies de collaborateurs ou de collègues du CC, décès du technicien communal). Il tient à souligner que la collaboration a été très constructive avec le bureau du CG et qu'il est important de cultiver ce rapport de confiance. Aussi, il remercie tous les membres du CG et du CC, il félicite aussi les nouveaux élus et souhaite bon vent aux élus sortants. Le rapport sera transmis par e-mail aux membres du CG et également disponible sur le site internet de la commune.

M. le Président se joint aux remerciements de M. le Syndic.

7. Communications du Conseil communal

VALTRALOC

M. Pierre-Alain Perroud indique que les travaux ont repris il y a un mois sur la seconde étape (coffre et canalisations côté Ouest). Cette étape ira jusqu'au parking de l'auberge de l'Ange (d'ici la fin des vacances).

En automne, il y aura des travaux concernant des canalisations à la rue de l'Eglise et au centre du village. Le raccordement au CAD du bâtiment de l'ancienne poste est prévu à cette occasion. Si le planning le permet, le début de l'étape 3 démarrera également cet automne. Par ailleurs, il rappelle qu'il était prévu initialement les travaux relatifs au centre du village dans l'étape 2. Toutefois, afin de permettre de peaufiner le projet d'aménagement, il a été repoussé à l'étape 3.

Au niveau financier, le projet Valtraloc respect le budget et le planning établis.

Plan d'aménagement local (PAL)

M. Jacques-André Vulliens informe que suite aux informations communiquées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), les nouvelles zones à construire sont bloquées. Le bureau ARTEFACT URBANISME Sàrl étudie les éventuelles possibilités de compensations sur le territoire communal.

Circulation route de Vuarat – route de Rombuet

M. Robert Savoy indique que le projet de Règlement sur le stationnement n'a toujours pas été validé par le Canton.

Il communique aussi que l'une des conséquences du chantier Valtraloc est un report de trafic sur les routes de Vuarat et Rombuet. Aussi, une demande de limitation à 50 km/h et d'interdiction de circulation aux poids lourds a été adressée à la police cantonale. Le radar pédagogique a également été mis en place.

8. Divers

M. Norbert Gabriel demande où en est l'achat de l'atelier de couture.

M. Michel Savoy indique que le paiement de l'atelier de couture est prévu le 13 avril, avec une remise des clés le 15 avril 2016.

M. Georges Emonet demande quelle est l'utilisation prévue pour l'atelier de couture.

M. Michel Savoy indique que le CC devra étudier la question.

M. Dominique Beaud indique que l'accès aux commerces est difficile durant le chantier Valtraloc.

M. Pierre-Alain Perroud rappelle que le chantier est géré par le canton et que toutes les dispositions sont prises pour garantir en permanence un accès aux commerces. Par ailleurs, le canton n'entre pas en matière pour une éventuelle compensation financière.

M. le Président tient à tirer un bilan très positif de la dernière législature. Comme il y a énormément de projets en cours, il souhaite vivement que le débat constructif et la bonne collaboration qui ont prévalu ces cinq dernières années se poursuivront lors de la prochaine législature. Il espère que certaines commissions se dynamisent quelque peu afin que le législatif soit un peu plus partie prenante dans le débat.

Il conclut en réitérant ses remerciements à tous les membres du CG, du CC et du bureau. Il rappelle que la sortie du Conseil général est prévue le 29 avril 2016 et que les indécis peuvent encore confirmer leur participation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'auberge de l'Ange. Il lève la séance à 21h45. La prochaine séance est prévue le 3 mai 2016 à 19h30 (séance constitutive du Conseil général).

Le Secrétaire
Florent Besse



Le Président
Guillaume Savoy

